



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 4020 Liège, rue du Moulin 320
TVA 413.821.301

AGO – 26 MAI 2020 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 20 mai 2020

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 4020 Liège, rue du Moulin 320, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **26 mai 2020 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2019.			
3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2019, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 6,2500 par action qui sera payable le 17 juin 2020.			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décisions :</i> - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2019 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2019.			
6. <u>NOMINATION DU COMMISSAIRE</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christian Schmetz comme commissaire de la société pour les années 2020 à 2020. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023. Les émoluments sont fixés à 27.000 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.			

	OUI	NON	ABSTENTION
<p>7. DÉMISSION DU MANDAT D'ADMINISTRATION SARI FINANCE REPRÉSENTÉE PAR GEORGES MOURY</p> <p><i>Proposition de décision : L'assemblée générale ratifie la démission de Sari Finance en tant qu'administrateur suite au décès de son représentant permanent, Monsieur Georges Moury.</i></p>			
<p>8. RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS</p> <p><i>Propositions de décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 30/05/2023, les mandats d'administrateur suivants qui arrivent à échéance:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● G4 Finance SPRL représentée par Mr Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif ● Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif ● VF Consult SPRL représentée par Mr Francis Lemmens, administrateur non-exécutif ● Mr Jean-Pierre Barbarin, administrateur non-exécutif indépendant ● Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif indépendant 			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.



Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »